



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 40th Parliament

2^e session, 40^e législature

N^o 35

Wednesday, May 13, 2009

Le mercredi 13 mai 2009

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Angus
Atkins
Bacon
Baker
Banks
Brazeau
Brown
Bryden
Callbeck
Campbell
Carstairs
Champagne
Chaput
Charette-Poulin
Cochrane
Comeau
Cook
Corbin
Cordy
Cowan
Dawson
Day
Di Nino
Downe
Duffy
Dyck
Eaton
Eggleton
Eyton
Fairbairn
Fox
Fraser

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Furey
Gerstein
Grafstein
Harb
Hervieux-Payette
Housakos
Hubley
Jaffer
Johnson
Joyal
Kenny
Keon
Kinsella
Lang
Lapointe
LeBreton
Losier-Cool
MacDonald
Mahovlich
Manning
Massicotte
McCoy
Meighen
Mercer
Merchant
Milne
Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Nolin
Oliver
Pépin
Peterson
Poy
Prud'homme
Raine
Ringuette
Rivard
Robichaud
Rompkey
Sibbeston
Smith
Spivak
St. Germain
Stollery
Stratton
Tkachuk
Wallace
Wallin
Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Angus
Atkins
Bacon
Baker
Banks
Brazeau
Brown
Bryden
Callbeck
Campbell
Carstairs
Champagne
Chaput
Charette-Poulin
Cochrane
Comeau
Cook
Corbin
Cordy
Cowan
Dawson
Day
Di Nino
Downe
Duffy
Dyck
Eaton
Eggleton
Eyton
Fairbairn
*Fortin-Duplessis
Fox
Fraser
Furey

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gerstein
Grafstein
Harb
Hervieux-Payette
Housakos
Hubley
Jaffer
Johnson
Joyal
Kenny
Keon
Kinsella
Lang
Lapointe
LeBreton
Losier-Cool
MacDonald
Mahovlich
Manning
Massicotte
McCoy
Meighen
Mercer
Merchant
Milne
Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Nolin
Oliver
Pépin
Peterson
Poy
Prud'homme
Raine
Ringuette
Rivard
Robichaud
Rompkey
Sibbeston
Smith
Spivak
St. Germain
Stollery
Stratton
Tkachuk
Wallace
Wallin
Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Presentation of Reports from Standing or Special Committees**

The Honourable Senator Angus, Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, tabled its sixth report entitled: *With Respect, Canada's North*.—Sessional Paper No. 2/40-370S.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Rivard, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Carstairs, P.C., presented the following:

Wednesday, May 13, 2009

The Standing Joint Committee on the Library of Parliament has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, March 3, 2009, your Committee has considered Vote 10 under PARLIAMENT in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010, and reports the same, less the amount granted in Interim Supply.

Respectfully submitted,

La coprésidente,

SHARON CARSTAIRS

Joint Chair

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux**

L'honorable sénateur Angus, président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, dépose le sixième rapport de ce comité intitulé *Le Nord canadien : à traiter avec respect*.—Document parlementaire n° 2/40-370S.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Rivard, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., présente ce qui suit :

Le mercredi 13 mai 2009

Le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 3 mars 2009, votre Comité a examiné le crédit 10 inscrit sous la rubrique PARLEMENT du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010 et en fait rapport, moins le montant attribué à titre de crédits provisoires.

Respectueusement soumis,

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

The Honourable Senator Oliver, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its fourth report (*question of privilege regarding a Government of Canada website*).

(The report is printed as an appendix at pages 691-693.)

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Cordy tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the NATO Parliamentary Association respecting its participation at the Meetings of the Standing Committee and the Secretaries of Delegation, held in The Hague, Netherlands, from March 28 to 30, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-371.

Report of the Canadian Delegation of the NATO Parliamentary Association respecting its participation at the Meetings of the Standing Committee and the Secretaries of Delegation, held in Vilnius, Lithuania, from April 4 to 6, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-372.

Presentation of Petitions

The Honourable Senator Harb presented a petition:

Of Residents of the Province of Ontario concerning Canada's commercial seal hunt.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Third reading of Bill C-9, An Act to amend the Transportation of Dangerous Goods Act, 1992, as amended.

The Honourable Senator Wallace moved, seconded by the Honourable Senator Rivard, that the bill, as amended, be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill, as amended, was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, with an amendment, to which it desires its concurrence.

o o o

L'honorable sénateur Oliver, président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le quatrième rapport de ce comité (*Question de privilège relativement à un site web du gouvernement du Canada*).

(Le rapport est imprimé en annexe aux pages 691 à 693.)

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Cordy dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation parlementaire canadienne de l'OTAN concernant sa participation aux réunions de la Commission permanente et des secrétaires de délégation, tenues à La Haye (Pays-Bas), du 28 au 30 mars 2008.—Document parlementaire n° 2/40-371.

Rapport de la délégation parlementaire canadienne de l'OTAN concernant sa participation aux réunions de la Commission permanente et des secrétaires de délégation tenues à Vilnius (Lituanie), du 4 au 6 avril 2009.—Document parlementaire n° 2/40-372.

Présentation de pétitions

L'honorable sénateur Harb présente une pétition :

De Résidents de la province d'Ontario au sujet de la chasse commerciale au phoque au Canada.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Troisième lecture du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, tel que modifié.

L'honorable sénateur Wallace propose, appuyé par l'honorable sénateur Rivard, que le projet de loi, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lang, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, for the second reading of Bill C-3, An Act to amend the Arctic Waters Pollution Prevention Act.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Brazeau, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

Orders No. 3 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Motions

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That at 3 p.m. on Tuesday, June 2, 2009, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to hear from the President of the Inuit Tapiriit Kanatami, for the purpose of reporting on progress made on commitments endorsed by parliamentarians of both Chambers during the year following the Government's apology to former students of Indian Residential Schools.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

Ordered, That Order No. 10 (inquiry) under **Other** be brought forward.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Cowan calling the attention of the Senate to the critical importance of scientific research to the future of Canada and to the well-being of Canadians.

After debate,
The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 23 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Brazeau, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Les articles n^{os} 3 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le mardi 2 juin 2009, à 15 heures, le Sénat se réunisse en comité plénier pour entendre la présidente de l'Inuit Tapiriit Kanatami, qui fera rapport des progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres au cours de l'année ayant suivi les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

Ordonné : Que l'article n^o 10 (interpellation) sous la rubrique **Autres** soit avancé.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cowan, attirant l'attention du Sénat sur l'importance cruciale de la recherche scientifique pour le futur du Canada ainsi que pour le bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 23 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Other

Orders No. 12, 60, 50 (motions), 19 (inquiry), 28, 44 (motions), 13, 15 (inquiries), 49, 57, 6, 51, 13 (motions), 12, 2 (inquiries), 46 (motion), 1 (inquiry), 42, 10 (motions), 6, 8 (inquiries) and 23 (motion) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C.:

That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

RESOLUTION ON A MEDITERRANEAN FREE TRADE AREA

1. Reiterating the fundamental importance of the economic and environmental aspects of the OSCE concept of security,
2. Recognizing that without economic growth there can be no peace or stability,
3. Recalling the importance that the OSCE Parliamentary Assembly accords to the development of international trade, as underlined by the Assembly's fifth economic conference on the theme of *Strengthening Stability and Co-operation through International Trade*, which was held in Andorra, in May 2007,
4. Maintaining that creating a free trade area will, inter alia, contribute significantly to the efforts to achieve peace,
5. Recalling that the European Union itself was made possible by the establishment of free-trade areas, first the European Coal and Steel Community in 1951 and then the European Economic Community in 1957,
6. Recalling the Helsinki Final Act of 1975, in which OSCE participating States expressed their intention "to encourage with the non-participating Mediterranean States the development of mutually beneficial co-operation in the various fields of economic activity" and to "contribute to a diversified development of the economies of the non-participating Mediterranean countries",
7. Recalling the Helsinki Final Act, in which OSCE participating States recognized "the importance of bilateral and multilateral intergovernmental and other agreements for the long-term development of trade" and undertook "to reduce or progressively eliminate all kinds of obstacles to the development of trade",
8. Celebrating the decision made at the OSCE Summit in Budapest in 1994 to create a Contact Group with Mediterranean Partners for Cooperation,

Autres

Les articles n° 12, 60, 50 (motions), 19 (interpellation), 28, 44 (motions), 13, 15 (interpellations), 49, 57, 6, 51, 13 (motions), 12, 2 (interpellations), 46 (motion), 1 (interpellation), 42, 10 (motions), 6, 8 (interpellations) et 23 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Baker, C.P.,

Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

RÉSOLUTION SUR LE LIBRE-ÉCHANGE DANS LE BASSIN MEDITERRANÉEN

1. Réitérant l'importance primordiale de la dimension économique et environnementale dans le concept de sécurité de l'OSCE,
2. Affirmant que sans croissance économique, il n'y ni paix ni stabilité possible,
3. Rappelant l'importance que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE accorde au développement du commerce international, comme l'a souligné la cinquième conférence économique de l'Assemblée sur *Le renforcement de la stabilité et de la coopération grâce au commerce international*, qui s'est tenue à Andorre en mai 2007,
4. Soutenant que la création d'une zone de libre-échange contribuera entre autres, et de façon importante, aux efforts en faveur de la paix,
5. Rappelant que l'Union Européenne a elle-même été rendue possible par l'instauration de zones de libre-échange, d'abord en 1951 de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis en 1957 de la Communauté économique européenne,
6. Rappelant le Document final d'Helsinki de 1975 dans lequel les États participants de l'OSCE ont déclaré leur intention « d'encourager avec les États méditerranéens non participants le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique », et de « contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants »,
7. Rappelant le Document final d'Helsinki dans lequel les États participants de l'OSCE ont reconnu « l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux intergouvernementaux et autres accords pour le développement à long terme des échanges commerciaux », et ont pris l'engagement de « s'efforcer de réduire ou d'éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux »,
8. Se félicitant de la décision du Sommet de l'OSCE à Budapest en 1994 de créer un Groupe de contact avec les Partenaires méditerranéens pour la coopération,

- | | |
|---|---|
| <p>9. <u>Expressing</u> support for the Barcelona Declaration of 1995 regarding the establishment of a free trade area between the members of the European Union and all Mediterranean states by 2010,</p> <p>10. <u>Saluting</u> the American Middle East Free Trade Area Initiative (MEFTA) launched in 2003,</p> <p>11. <u>Concerned</u> by the slow pace of economic development in the Middle East, especially in the agriculture sector and the knowledge-based economy, where two-thirds of the population is under the age of 35,</p> <p>12. <u>Considering</u> the obstacles to economic growth posed by agricultural trade and tariff barriers, as discussed at the OSCE Parliamentary Assembly meeting in Rhodes in 2004,</p> <p>13. <u>Considering</u> the lack of direct foreign investment in Middle Eastern Arab countries and the concentration of such investment in a small number of these countries,</p> <p>14. <u>Noting</u> that despite the efforts made in the Middle East to stimulate free trade, economic growth in Mediterranean countries is markedly stronger in the Israel-Europe-North America axis than among countries in the region, and</p> <p>15. <u>Encouraged</u> by the increased literacy rate and the increased participation of women in the domestic economies of countries in the Mediterranean basin,</p> | <p>9. <u>Soutenant</u> la Déclaration de Barcelone de 1995 visant l'instauration en 2010 d'une zone de libre-échange entre les membres de l'Union européenne et l'ensemble des États du bassin méditerranéen,</p> <p>10. <u>Saluant</u> l'initiative américaine dite de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient lancée en 2003,</p> <p>11. <u>Préoccupée</u> par la lenteur du développement économique du Moyen-Orient, particulièrement dans le secteur agricole et dans l'économie du savoir, alors que les deux tiers de la population sont âgés de moins de 35 ans,</p> <p>12. <u>Déplorant</u> les freins à la croissance économique qu'entraînent les barrières commerciales et tarifaires imposées au commerce de l'agriculture dans cette région, tel que soulevé lors de la Réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Rhodes en 2004,</p> <p>13. <u>Déplorant</u> le peu d'investissement étranger direct effectué dans les pays du Moyen-Orient arabe, et la concentration de cet investissement dans un petit nombre de ces pays,</p> <p>14. <u>Soulignant</u> que, malgré les efforts entrepris au Moyen-Orient pour stimuler le libre-échange, la croissance économique des pays du bassin méditerranéen est nettement plus vigoureuse dans l'axe Israël-Europe-Amérique du Nord qu'entre les autres pays de la région,</p> <p>15. <u>Encouragée</u> par l'augmentation du taux d'alphabétisation et de l'accroissement de la participation des femmes aux économies nationales des pays du bassin méditerranéen,</p> |
|---|---|

The OSCE Parliamentary Assembly:

16. Recommends the creation of a Mediterranean Economic Commission whose objective would be to quickly reduce trade barriers and facilitate the transition to a knowledge-based economy in countries in the region;
17. Recommends the creation of a Mediterranean Agricultural Marketing Board whose objective would be to create jobs in the agriculture sector for young people in the region;
18. Invites OSCE participating countries and partner states for co-operation to intensify their efforts under the Barcelona Process and to more fully benefit from the MEFTA Initiative in order to expedite the establishment of a free-trade area among all Mediterranean countries.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 8 and 9 (motions) were called and postponed until the next sitting.

o o o

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

16. Recommande la création d'une Commission économique de la Méditerranée dont l'objectif serait de réduire à courte échéance les obstacles commerciaux et de favoriser la transition des pays de la région vers l'économie du savoir;
17. Recommande la création d'un Office de la commercialisation agricole de la Méditerranée, dont l'objectif serait la création d'emplois dans le secteur agricole pour les jeunes de la région;
18. Invite les États participants de l'OSCE ainsi que les États partenaires pour la coopération à intensifier leurs efforts dans le cadre du Processus de Barcelone, et de tirer le meilleur profit de l'Initiative de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient (MEFTA Initiative), afin d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'ensemble des États du bassin méditerranéen.

Après débat,

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 8 et 9 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the implementation of a guaranteed annual income system, including the negative income tax model, as a qualitative improvement in income security, with a view to reducing the number of Canadians now living under the poverty line;

That the Committee consider the best possible design of a negative income tax;

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2009; and

That the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

INQUIRIES

The Honourable Senator Grafstein called the attention of the Senate to the following Declaration on Strengthening the Financial System, adopted by the G20 on April 2, 2009, at the London Summit:

DECLARATION ON STRENGTHENING THE FINANCIAL SYSTEM

LONDON SUMMIT, 2 APRIL 2009

We, the Leaders of the G20, have taken, and will continue to take, action to strengthen regulation and supervision in line with the commitments we made in Washington to reform the regulation of the financial sector. Our principles are strengthening transparency and accountability, enhancing sound regulation, promoting integrity in financial markets and reinforcing international cooperation. The material in this declaration expands and provides further detail on the commitments in our statement. We published today a full progress report against each of the 47 actions set out in the Washington Action Plan. In particular, we have agreed the following major reforms.

Financial Stability Board

We have agreed that the Financial Stability Forum (FSB) should be expanded, given a broadened mandate to promote financial stability, and re-established with a stronger institutional basis and enhanced capacity as the Financial Stability Board. The FSB will:

- assess vulnerabilities affecting the financial system, identify and oversee action needed to address them;

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire un examen et à présenter un rapport sur la mise en œuvre d'un système de revenu annuel garanti, y compris le régime d'impôt négatif sur le revenu, comme moyen d'améliorer la sécurité du revenu, en vue de réduire le nombre des Canadiens vivant sous le seuil de pauvreté;

Que le comité examine le meilleur régime possible d'impôt négatif sur le revenu;

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 31 décembre 2009;

Que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour faire connaître ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Grafstein attire l'attention du Sénat sur la Déclaration suivante sur le renforcement du système financier, adoptée par le G20 le 2 avril 2009, lors du Sommet de Londres :

DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME FINANCIER

SOMMET DE LONDRES, LE 2 AVRIL 2009

Nous, chefs d'État et de gouvernement du G20, avons pris des mesures et continuerons à agir pour raffermir la réglementation et la surveillance, conformément aux engagements que nous avons pris à Washington dans le but de réformer la régulation du secteur financier. Les principes qui nous guident consistent à accroître la transparence et la reddition de comptes, à établir un cadre réglementaire plus rigoureux, à promouvoir l'intégrité dans les marchés financiers et à renforcer la coopération internationale. La présente déclaration expose plus en détail les engagements énoncés dans notre communiqué final. Nous avons publié aujourd'hui un rapport complet sur l'état d'avancement des 47 mesures prévues dans le Plan d'action de Washington. Plus précisément, nous nous sommes entendus sur les grandes réformes qui suivent.

Conseil sur la stabilité financière

Nous avons convenu que le Forum sur la stabilité financière (FSF) devait être élargi et doté d'un mandat plus vaste afin de favoriser la stabilité financière, et qu'il fallait le réorganiser en lui conférant davantage de ressources et des fondements institutionnels plus solides, sous la forme du Conseil sur la stabilité financière (CSF). Le CSF est chargé :

- d'évaluer les points vulnérables du système financier et de déterminer et de superviser les mesures à prendre pour les éliminer;

- promote co-ordination and information exchange among authorities responsible for financial stability;
 - monitor and advise on market developments and their implications for regulatory policy;
 - advise on and monitor best practice in meeting regulatory standards;
 - undertake joint strategic reviews of the policy development work of the international Standard Setting Bodies to ensure their work is timely, coordinated, focused on priorities, and addressing gaps;
 - set guidelines for, and support the establishment, functioning of, and participation in, supervisory colleges, including through ongoing identification of the most systemically important cross-border firms;
 - support contingency planning for cross-border crisis management, particularly with respect to systemically important firms; and
 - collaborate with the IMF to conduct Early Warning Exercises to identify and report to the IMFC and the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors on the build up of macroeconomic and financial risks and the actions needed to address them.
- d'encourager la coordination et l'échange d'informations entre les autorités responsables de la stabilité financière;
 - de suivre l'évolution du marché et ses implications pour les politiques de réglementation et de fournir des avis à cet égard;
 - d'assurer un suivi des pratiques exemplaires touchant le respect des normes de réglementation et de fournir des avis à cet égard;
 - de réaliser des examens stratégiques conjoints sur les travaux d'élaboration des politiques des organismes internationaux de normalisation afin de s'assurer que ces travaux sont réalisés de façon opportune et coordonnée, sur la base des priorités, et qu'ils portent sur les lacunes à combler;
 - d'établir des lignes directrices et de fournir un soutien concernant l'établissement et le fonctionnement de collèges de surveillance, et l'appartenance à ces collèges, y compris par l'identification systématique des sociétés transfrontalières les plus importantes sur le plan systémique;
 - d'encourager la planification d'urgence en vue de la gestion de crises transfrontalières, notamment en ce qui a trait aux entreprises importantes sur le plan systémique;
 - de collaborer avec le FMI à la réalisation d'exercices d'alerte rapide visant à repérer l'accumulation des risques macroéconomiques et financiers, et à cerner les mesures à prendre pour les prévenir, et de faire rapport à ce sujet au Comité monétaire et financier international (CMFI) ainsi qu'aux ministres des Finances du G20 et aux gouverneurs des banques centrales.

Members of the FSB commit to pursue the maintenance of financial stability, enhance the openness and transparency of the financial sector, and implement international financial standards (including the 12 key International Standards and Codes), and agree to undergo periodic peer reviews, using among other evidence IMF / World Bank public Financial Sector Assessment Program reports. The FSB will elaborate and report on these commitments and the evaluation process.

We welcome the FSB's and IMF's commitment to intensify their collaboration, each complementing the other's role and mandate.

International cooperation

To strengthen international cooperation we have agreed:

- to establish the remaining supervisory colleges for significant cross-border firms by June 2009, building on the 28 already in place;
- to implement the FSF principles for cross-border crisis management immediately, and that home authorities of each major international financial institution should ensure that the group of authorities with a common interest in that financial institution meet at least annually;

Les membres du CSF s'engagent à poursuivre les efforts pour maintenir la stabilité financière, améliorer l'ouverture et la transparence du secteur financier et mettre en application les normes financières internationales (dont les 12 normes et codes internationaux clés), et ils acceptent de se soumettre à des examens périodiques par les pairs faisant appel, notamment, aux rapports du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale. Le CSF précisera ces engagements et le processus d'évaluation, et en rendra compte.

Nous nous félicitons que le CSF et le FMI soient déterminés à intensifier leur collaboration, chaque organisation complétant le rôle et le mandat de l'autre.

Coopération internationale

Afin de renforcer la coopération internationale, nous nous sommes entendus sur ce qui suit :

- établir les derniers collèges de surveillance visant les entreprises transfrontalières importantes d'ici juin 2009, en s'appuyant sur les 28 collèges déjà créés;
- mettre immédiatement en œuvre les principes du FSF sur la gestion des crises transfrontalières; les autorités nationales de chaque grande institution financière internationale doivent veiller à ce que le groupe d'autorités ayant un intérêt commun dans cette institution financière se réunisse au moins une fois l'an;

- to support continued efforts by the IMF, FSB, World Bank, and BCBS to develop an international framework for cross-border bank resolution arrangements;
- the importance of further work and international cooperation on the subject of exit strategies;
- that the IMF and FSB should together launch an Early Warning Exercise at the 2009 Spring Meetings.

Prudential regulation

We have agreed to strengthen international frameworks for prudential regulation:

- until recovery is assured the international standard for the minimum level of capital should remain unchanged;
- where appropriate, capital buffers above the required minima should be allowed to decline to facilitate lending in deteriorating economic conditions;
- once recovery is assured, prudential regulatory standards should be strengthened. Buffers above regulatory minima should be increased and the quality of capital should be enhanced. Guidelines for harmonisation of the definition of capital should be produced by end 2009. The BCBS should review minimum levels of capital and develop recommendations in 2010;
- the FSB, BCBS, and CGFS, working with accounting standard setters, should take forward, with a deadline of end 2009, implementation of the recommendations published today to mitigate procyclicality, including a requirement for banks to build buffers of resources in good times that they can draw down when conditions deteriorate;
- risk-based capital requirements should be supplemented with a simple, transparent, non-risk based measure which is internationally comparable, properly takes into account off-balance sheet exposures, and can help contain the build-up of leverage in the banking system;
- the BCBS and authorities should take forward work on improving incentives for risk management of securitisation, including considering due diligence and quantitative retention requirements, by 2010;
- all G20 countries should progressively adopt the Basel II capital framework; and
- the BCBS and national authorities should develop and agree by 2010 a global framework for promoting stronger liquidity buffers at financial institutions, including cross-border institutions.

- appuyer la poursuite des efforts déployés par le FMI, le CSF, la Banque mondiale et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) pour élaborer un cadre international relatif aux ententes de règlements transfrontaliers entre banques;
- l'importance de continuer les travaux et de maintenir la coopération internationale relativement aux stratégies de retrait;
- le FMI et le CSF doivent lancer ensemble un exercice d'alerte rapide aux réunions du printemps 2009.

Réglementation prudentielle

Nous avons convenu de renforcer les cadres internationaux de réglementation prudentielle :

- jusqu'à ce que la reprise soit assurée, la norme internationale s'appliquant au niveau minimum de fonds propres ne doit pas changer;
- s'il y a lieu, les réserves de fonds propres supérieures au seuil minimal requis doivent être utilisées afin de faciliter les activités de prêt en cas de détérioration des conditions économiques;
- une fois que la reprise sera confirmée, les normes de réglementation prudentielle devraient être renforcées. Les réserves supérieures aux minimums réglementaires doivent être haussées et la qualité des capitaux doit être améliorée. Des lignes directrices visant à harmoniser la définition des fonds propres devront être produites d'ici la fin 2009. Le CBCB doit examiner les niveaux minimaux de fonds propres et élaborer des recommandations en 2010;
- le CSF, le CBCB et le Comité sur le système financier mondial (CSFM), en collaboration avec les organismes de normalisation comptable, doivent faire avancer, d'ici à la fin de 2009, la mise en œuvre des recommandations formulées aujourd'hui, afin d'atténuer la procyclicité, y compris en exigeant que les banques se constituent des réserves dans les périodes de prospérité, où elles peuvent puiser lorsque les conditions se détériorent;
- les exigences axées sur le risque s'appliquant au capital doivent être complétées par une mesure simple, transparente et non fondée sur le risque, qui soit comparable à l'échelle internationale, qui tienne compte comme il se doit de l'exposition aux risques hors bilan et qui peut aider à limiter l'accumulation de l'endettement dans le système bancaire;
- le CBCB et les autorités doivent faire progresser les travaux visant à améliorer les encouragements en faveur de la gestion des risques liés à la titrisation, notamment en envisageant des exigences en matière de diligence raisonnable et de rétention quantitative d'ici 2010;
- tous les pays du G20 doivent adopter progressivement le dispositif-cadre de Bâle II sur les exigences de fonds propres;
- d'ici 2010, le CBCB et les autorités nationales doivent élaborer et adopter un cadre mondial pour encourager la constitution de réserves de liquidités plus abondantes dans les institutions financières, y compris les institutions transfrontalières.

The scope of regulation

We have agreed that all systemically important financial institutions, markets, and instruments should be subject to an appropriate degree of regulation and oversight. In particular:

- we will amend our regulatory systems to ensure authorities are able to identify and take account of macro-prudential risks across the financial system including in the case of regulated banks, shadow banks, and private pools of capital to limit the build up of systemic risk. We call on the FSB to work with the BIS and international standard setters to develop macro-prudential tools and provide a report by autumn 2009;
- large and complex financial institutions require particularly careful oversight given their systemic importance;
- we will ensure that our national regulators possess the powers for gathering relevant information on all material financial institutions, markets, and instruments in order to assess the potential for their failure or severe stress to contribute to systemic risk. This will be done in close coordination at international level in order to achieve as much consistency as possible across jurisdictions;
- in order to prevent regulatory arbitrage, the IMF and the FSB will produce guidelines for national authorities to assess whether a financial institution, market, or an instrument is systemically important by the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors. These guidelines should focus on what institutions do rather than their legal form;
- hedge funds or their managers will be registered and will be required to disclose appropriate information on an ongoing basis to supervisors or regulators, including on their leverage, necessary for assessment of the systemic risks that they pose individually or collectively. Where appropriate, registration should be subject to a minimum size. They will be subject to oversight to ensure that they have adequate risk management. We ask the FSB to develop mechanisms for cooperation and information sharing between relevant authorities in order to ensure that effective oversight is maintained where a fund is located in a different jurisdiction from the manager. We will, cooperating through the FSB, develop measures that implement these principles by the end of 2009. We call on the FSB to report to the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors;
- supervisors should require that institutions which have hedge funds as their counterparties have effective risk management. This should include mechanisms to monitor the funds' leverage and set limits for single counterparty exposures;

Portée de la réglementation

Nous avons convenu que toutes les institutions, marchés et instruments présentant une importance systémique doivent être soumis à un degré adapté de réglementation et de surveillance. Plus précisément :

- nous modifierons nos systèmes de réglementation afin de nous assurer que les autorités peuvent cerner et prendre en compte les risques macroprudentiels dans l'ensemble du système financier, y compris dans le cas des banques réglementées, des banques fictives et des réserves de capitaux privés, afin de limiter l'accumulation des risques systémiques. Nous chargeons le CSF de travailler avec la Banque des règlements internationaux (BRI) et les organismes de normalisation afin d'élaborer des outils macroprudentiels et de présenter un rapport d'ici l'automne 2009;
- les institutions complexes et de grande taille exigent une surveillance particulièrement rigoureuse du fait de leur importance systémique;
- nous veillerons à ce que nos organismes nationaux de réglementation disposent des pouvoirs requis pour recueillir l'information pertinente sur toutes les institutions financières physiques, les marchés et les instruments, de façon à évaluer les possibilités de failles ou de tensions graves qui pourraient contribuer aux risques systémiques. Ce travail sera réalisé grâce à une étroite collaboration internationale, dans le but de parvenir à la plus grande harmonisation possible entre les différentes administrations;
- afin de prévenir l'arbitrage réglementaire, d'ici la prochaine réunion de nos ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales, le FMI et le CSF produiront des lignes directrices permettant aux autorités nationales d'évaluer si une institution, un marché ou un instrument financier est important sur le plan systémique. Ces lignes directrices devraient être axées sur ce que font les institutions plutôt que sur leur forme juridique;
- les fonds de couverture ou leurs gestionnaires seront enregistrés et devront divulguer régulièrement les renseignements pertinents sur leur endettement aux organismes de surveillance ou de réglementation, ce qui est nécessaire pour évaluer les risques systémiques qu'ils présentent individuellement ou collectivement. Lorsque cela se justifie, l'enregistrement devrait se limiter à une taille minimale. Cette surveillance visera à assurer que la gestion du risque est adéquate. Nous demandons au CSF de créer des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre les autorités compétentes de façon à maintenir une surveillance efficace dans le cas où un fonds de couverture est situé dans une administration différente de celle où se trouve le gestionnaire. Nous concevrons, en coopérant dans le cadre du CSF, des mesures de mise en œuvre de ces principes d'ici la fin de 2009. Nous demandons au CSF de faire rapport à cet égard à la prochaine réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales;
- les organismes de surveillance doivent exiger que les institutions ayant des fonds de couverture comme contreparties exercent une gestion du risque efficace. Cela signifie notamment qu'elles doivent disposer de mécanismes pour contrôler l'effet de levier des fonds et fixer des limites à l'exposition d'une seule contrepartie;

- we will promote the standardisation and resilience of credit derivatives markets, in particular through the establishment of central clearing counterparties subject to effective regulation and supervision. We call on the industry to develop an action plan on standardisation by autumn 2009; and
- we will each review and adapt the boundaries of the regulatory framework regularly to keep pace with developments in the financial system and promote good practices and consistent approaches at the international level.

Compensation

We have endorsed the principles on pay and compensation in significant financial institutions developed by the FSF to ensure compensation structures are consistent with firms' long-term goals and prudent risk taking. We have agreed that our national supervisors should ensure significant progress in the implementation of these principles by the 2009 remuneration round. The BCBS should integrate these principles into their risk management guidance by autumn 2009. The principles, which have today been published, require:

- firms' boards of directors to play an active role in the design, operation, and evaluation of compensation schemes;
- compensation arrangements, including bonuses, to properly reflect risk and the timing and composition of payments to be sensitive to the time horizon of risks. Payments should not be finalised over short periods where risks are realised over long periods; and
- firms to publicly disclose clear, comprehensive, and timely information about compensation. Stakeholders, including shareholders, should be adequately informed on a timely basis on compensation policies to exercise effective monitoring.

Supervisors will assess firms' compensation policies as part of their overall assessment of their soundness. Where necessary they will intervene with responses that can include increased capital requirements.

Tax havens and non-cooperative jurisdictions

It is essential to protect public finances and international standards against the risks posed by non-cooperative jurisdictions. We call on all jurisdictions to adhere to the international standards in the prudential, tax, and AML/CFT areas. To this end, we call on the appropriate bodies to conduct and strengthen objective peer reviews, based on existing processes, including through the FSAP process.

We call on countries to adopt the international standard for information exchange endorsed by the G20 in 2004 and reflected in the UN Model Tax Convention. We note that the OECD has today published a list of countries assessed by the Global Forum

- nous encouragerons la normalisation et la résilience des marchés des produits dérivés de crédit, notamment en établissant des contreparties de compensation centrale assujetties à une réglementation et à une surveillance efficaces. Nous appelons l'industrie à élaborer un plan d'action sur la normalisation d'ici l'automne 2009;
- chacun d'entre nous examinera et adaptera périodiquement les limites du cadre réglementaire afin de suivre le rythme de l'évolution du système financier et de promouvoir de bonnes pratiques et des approches harmonisées à l'échelle internationale.

Rémunération

Nous avons entériné les principes relatifs à la rémunération dans les grandes institutions financières que le FSF a conçus afin que les structures de rémunération favorisent l'atteinte des buts à long terme des entreprises et la prudence dans la prise de risques. Nous avons convenu que nos organismes nationaux de surveillance doivent faire en sorte que la mise en œuvre de ces principes avance considérablement d'ici le cycle de rémunération de 2009. Le CBCB devrait les intégrer à ses directives en matière de gestion du risque d'ici l'automne 2009. En vertu des principes rendus publics aujourd'hui :

- les conseils d'administration des entreprises doivent jouer un rôle actif dans la conception, le fonctionnement et l'évaluation des régimes de rémunération;
- les ententes sur la rémunération, y compris les primes, doivent tenir compte comme il se doit du risque, du moment et de la composition des versements, de façon à être adaptées à l'horizon temporel des risques. Les versements ne doivent pas être effectués de façon définitive sur de courtes périodes alors que les risques sont encourus sur de longues périodes;
- les sociétés doivent divulguer publiquement et en temps opportun une information claire et complète sur la rémunération. Les parties concernées, y compris les actionnaires, devraient être informées adéquatement et en temps opportun des politiques de rémunération de façon à exercer un suivi efficace.

Les organismes de surveillance évalueront les politiques de rémunération des sociétés dans le cadre de leur évaluation de la stabilité de ces dernières. Si nécessaire, ils interviendront en prenant des mesures qui pourraient comprendre le renforcement des exigences de fonds propres.

Paradis fiscaux et administrations non coopératives

Il est vital de protéger les finances publiques et les normes internationales contre les risques que présentent les administrations non coopératives. Nous appelons toutes les administrations à adhérer aux normes internationales en ce qui concerne la réglementation prudentielle et fiscale, et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. À cette fin, nous appelons les organismes compétents à effectuer des examens objectifs par les pairs et à les rendre plus rigoureux en se fondant sur les processus existants, y compris en se servant du Programme d'évaluation du secteur financier.

Nous appelons les pays à adopter la norme internationale d'échange d'informations entérinée par le G20 en 2004 et illustrée dans le Modèle de convention fiscale de l'ONU. Nous notons que l'OCDE vient de publier aujourd'hui une liste des pays évalués

against the international standard for exchange of information. We welcome the new commitments made by a number of jurisdictions and encourage them to proceed swiftly with implementation.

We stand ready to take agreed action against those jurisdictions which do not meet international standards in relation to tax transparency. To this end we have agreed to develop a toolbox of effective counter measures for countries to consider, such as:

- increased disclosure requirements on the part of taxpayers and financial institutions to report transactions involving non-cooperative jurisdictions;
- withholding taxes in respect of a wide variety of payments;
- denying deductions in respect of expense payments to payees resident in a non-cooperative jurisdiction;
- reviewing tax treaty policy;
- asking international institutions and regional development banks to review their investment policies; and,
- giving extra weight to the principles of tax transparency and information exchange when designing bilateral aid programs.

We also agreed that consideration should be given to further options relating to financial relations with these jurisdictions.

We are committed to developing proposals, by end 2009, to make it easier for developing countries to secure the benefits of a new cooperative tax environment.

We are also committed to strengthened adherence to international prudential regulatory and supervisory standards. The IMF and the FSB in cooperation with international standard-setters will provide an assessment of implementation by relevant jurisdictions, building on existing FSAPs where they exist. We call on the FSB to develop a toolbox of measures to promote adherence to prudential standards and cooperation with jurisdictions.

We agreed that the FATF should revise and reinvigorate the review process for assessing compliance by jurisdictions with AML/CFT standards, using agreed evaluation reports where available.

We call upon the FSB and the FATF to report to the next G20 Finance Ministers and Central Bank Governors' meeting on adoption and implementation by countries.

par le Forum mondial au regard de cette norme internationale d'échange d'informations. Nous nous félicitons des nouveaux engagements pris par un certain nombre d'administrations et nous les encourageons à les mettre promptement en œuvre.

Nous sommes prêts à prendre les mesures convenues contre les administrations qui ne respectent pas les normes internationales de transparence fiscale. À cet effet, nous avons décidé de mettre au point une série de contremesures efficaces que les pays peuvent envisager de prendre, telles que :

- renforcer les exigences de divulgation visant les contribuables et les institutions financières à l'égard de la déclaration des transactions qui font intervenir des administrations non coopératives;
- retenir à la source des impôts rattachés à un vaste éventail de paiements;
- refuser d'accorder des déductions se rapportant à des dépenses dans le cas de bénéficiaires qui résident dans une administration non coopérative;
- réexaminer les politiques en matière de convention fiscale;
- demander aux institutions internationales et aux banques régionales de développement de revoir leurs politiques d'investissement;
- accorder plus de poids aux principes de la transparence fiscale et de l'échange d'informations au moment de la conception des programmes d'aide bilatérale.

Nous avons également convenu du besoin d'envisager d'autres options concernant les relations financières avec ces administrations.

Nous sommes résolus à élaborer, d'ici la fin de 2009, des propositions visant à permettre aux pays en développement de profiter plus facilement des avantages d'un nouveau climat fiscal coopératif.

Nous sommes également déterminés à renforcer l'adhésion aux normes internationales de réglementation prudentielle et de surveillance. Le FMI et le CSF, en coopération avec les organismes internationaux de normalisation, produiront une évaluation des mesures de mise en œuvre des administrations concernées, en s'appuyant sur les programmes d'évaluation du secteur financier lorsqu'ils existent. Nous chargeons le CSF de concevoir un train de mesures destiné à favoriser l'adhésion aux normes prudentielles et la coopération avec les administrations.

Nous avons convenu que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) devrait réviser et renouveler le processus d'examen visant à évaluer la conformité des pays aux normes sur le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, en se servant des rapports d'évaluation agréés lorsqu'ils sont disponibles.

Nous demandons au CSF et au GAFI de présenter un rapport à la prochaine réunion des ministres des Finances du G20 et des gouverneurs des banques centrales sur l'adoption et la mise en œuvre par pays.

Accounting standards

We have agreed that the accounting standard setters should improve standards for the valuation of financial instruments based on their liquidity and investors' holding horizons, while reaffirming the framework of fair value accounting.

We also welcome the FSF recommendations on procyclicality that address accounting issues. We have agreed that accounting standard setters should take action by the end of 2009 to:

- reduce the complexity of accounting standards for financial instruments;
- strengthen accounting recognition of loan-loss provisions by incorporating a broader range of credit information;
- improve accounting standards for provisioning, off-balance sheet exposures and valuation uncertainty;
- achieve clarity and consistency in the application of valuation standards internationally, working with supervisors;
- make significant progress towards a single set of high quality global accounting standards; and,
- within the framework of the independent accounting standard setting process, improve involvement of stakeholders, including prudential regulators and emerging markets, through the IASB's constitutional review.

Credit Rating Agencies

We have agreed on more effective oversight of the activities of Credit Rating Agencies, as they are essential market participants. In particular, we have agreed that:

- all Credit Rating Agencies whose ratings are used for regulatory purposes should be subject to a regulatory oversight regime that includes registration. The regulatory oversight regime should be established by end 2009 and should be consistent with the IOSCO Code of Conduct Fundamentals. IOSCO should coordinate full compliance;
- national authorities will enforce compliance and require changes to a rating agency's practices and procedures for managing conflicts of interest and assuring the transparency and quality of the rating process. In particular, Credit Rating Agencies should differentiate ratings for structured products and provide full disclosure of their ratings track record and the information and assumptions that underpin the ratings process. The oversight framework should be consistent across jurisdictions with appropriate sharing of information between national authorities, including through IOSCO; and,

Normes comptables

Nous avons convenu que les organismes de normalisation comptable devraient améliorer les normes d'évaluation des instruments financiers en fonction de leur liquidité et des prévisions des investisseurs sur leurs avoirs, tout en réaffirmant le cadre de comptabilité à la valeur actuelle.

Nous accueillons également avec satisfaction les recommandations du FSF sur la procyclicité qui traitent des questions comptables. Nous avons jugé d'un commun accord que les organismes de normalisation comptable devraient prendre des mesures d'ici la fin de 2009 pour :

- réduire la complexité des normes comptables s'appliquant aux instruments financiers;
- renforcer la constatation comptable des provisions pour pertes sur prêts en intégrant un éventail plus large de renseignements de crédit;
- améliorer les normes comptables relatives à la constitution de provisions, à l'exposition aux risques hors bilan et à l'incertitude entourant les évaluations;
- clarifier et uniformiser l'application de normes d'évaluation à l'échelle internationale, en collaboration avec les organismes de surveillance;
- faire des progrès substantiels en vue d'établir une série unique de conventions comptables mondiales de haute qualité;
- dans le cadre du processus indépendant d'établissement de normes comptables, améliorer la participation des actionnaires, des organismes de réglementation prudentielle et des marchés émergents, par l'intermédiaire de l'examen constitutionnel du Conseil des normes comptables internationales.

Agences de notation

Nous nous sommes entendus sur la nécessité d'une surveillance plus efficace des activités des agences de notation, qui sont des participants essentiels du marché. En particulier, nous avons convenu que :

- toutes les agences de notation dont les cotes sont utilisées à des fins de réglementation devraient être assujetties à un régime de surveillance réglementaire qui comprend l'enregistrement. Ce régime devrait être mis en place d'ici la fin de 2009 et respecter les principes fondamentaux du code de conduite de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV); l'OICV devrait exercer un rôle de coordination pour assurer une conformité complète;
- les autorités nationales veilleront à la mise en conformité et exigeront des changements aux pratiques et aux procédures qu'utilisent les agences de notation pour gérer les conflits d'intérêts et assurer la transparence et la qualité du processus de notation. Les agences de notation devraient, entre autres choses, distinguer les cotes des produits structurés et divulguer dans leur intégralité leurs cotes antérieures ainsi que les renseignements et les hypothèses qui sous-tendent le processus de notation. Le cadre de surveillance doit être harmonisé entre les divers pays et être soutenu par un échange d'informations adéquat entre les autorités nationales, y compris par l'intermédiaire de l'OICV;

- the Basel Committee should take forward its review on the role of external ratings in prudential regulation and determine whether there are any adverse incentives that need to be addressed.

Next Steps

We instruct our Finance Ministers to complete the implementation of these decisions and the attached action plan. We have asked the FSB and the IMF to monitor progress, working with the FATF and the Global Forum, and to provide a report to the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Chapat, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on Northern oil and gas for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Canada Petroleum Resources Act*, R.S.C. 1985, c. 36 (2nd Supp.), s. 109. —Sessional Paper No. 2/40-369.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:32 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Mercer (*May 13, 2009*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Lang (*May 13, 2009*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Mahovlich replaced the Honourable Senator Massicotte (*May 13, 2009*).

- le Comité de Bâle doit faire avancer son examen du rôle des cotes externes dans la réglementation prudentielle et déterminer si des mesures d'incitation indésirables doivent être supprimées.

Prochaines étapes

Nous demandons à nos ministres des Finances de procéder à la mise en œuvre de ces décisions et du plan d'action qui les accompagne. Nous avons demandé au CSF et au FMI d'assurer un suivi des progrès, en collaboration avec le GAFI et le Forum mondial, et de produire un rapport à la prochaine réunion de nos ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales.

Après débat,

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Chapat, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur le pétrole et gaz du Nord pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, L.R.C. 1985, ch. 36 (2^e suppl.), art. 109. —Doc. parl. n^o 2/40-369.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 32 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 13 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 13 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur Mahovlich a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 13 mai 2009*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Adams (*May 12, 2009*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Watt (*May 13, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Dickson (*May 13, 2009*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Di Nino (*May 12, 2009*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*May 12, 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Zimmer replaced the Honourable Senator Mitchell (*May 12, 2009*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Segal (*May 12, 2009*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Adams (*le 12 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Merchant a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 13 mai 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 13 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Di Nino (*le 12 mai 2009*).

L'honorable sénateur Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 12 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Zimmer a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 12 mai 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 12 mai 2009*).

APPENDIX
(see p. 678)

Wednesday, May 13, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FOURTH REPORT

Pursuant to a reference from the Senate of April 21, 2009, and rule 86(1)(f)(ii), your committee is pleased to report as follows:

On March 26, 2009, the Hon. James S. Cowan, Leader of the Opposition in the Senate, raised on a question of privilege in the Senate Chamber. Senator Cowan argued that the following passage, then posted on the Government of Canada website entitled *Canada's Economic Action Plan* (actionplan.gc.ca), infringed upon his privileges as a senator:

Many of the vital investments in Canada's Economic Action Plan are contained in the Budget Implementation Act, 2009.

While the House of Commons has passed this legislation, the Senate must still approve the Act for it to become law. Senators must do their part and ensure quick passage of this vital legislation.

While this statement asserted that the Senate had still to act upon the *Budget Implementation Act, 2009*, the Senate had, in fact, adopted this legislative proposal two weeks earlier on March 12, 2009. As a matter of fact, the *Budget Implementation Act, 2009*, or Bill C-10, as it then was, had been introduced and received first reading in the Senate on March 4, 2009, and was referred to the Senate Standing Committee on National Finance the next day.

On March 10, 2009, during the appearance of the Hon. Jim Flaherty, Minister of Finance, and departmental officials, members of the Senate Standing Committee on National Finance were told that the provisions of Bill C-10 aimed at extending the employment insurance benefits from 45 to 50 weeks would come into force only once Bill C-10 received Royal Assent and apply to the then-pending claims (with retroactive effect on its implementation day). Therefore, every day that Bill C-10 stood unenacted before Parliament, Canadians were losing employment insurance benefits. Faced with such a situation, the Senate decided to act promptly and Bill C-10 received Royal Assent on March 12, 2009, as S.C. 2009, c. 2. Nonetheless, when Senator Cowan raised his question of privilege on March 26, 2009, the actionplan.gc.ca website indicated that the Senate had still not adopted Bill C-10.

On March 31, 2009, the Speaker ruled that no prima facie question of privilege had been established. However, that decision was not sustained on appeal and the matter was referred to your committee on April 1, 2009, for consideration and report.

On April 28, 2009, Mr. Laurent Marcoux, Acting Director General of Operations, Communications & Consultations, Privy Council Office, appeared before your committee. At the outset of his appearance and throughout his testimony, Mr. Marcoux expressed his deepest and sincere regrets for this error for which, he asserted, he was responsible. He explained to your committee

ANNEXE
(voir p. 678)

Le mercredi 13 mai 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat le 21 avril 2009 et au sous-alinéa 86(1)f)(ii) du *Règlement du Sénat*, le comité est heureux de présenter le rapport qui suit.

Le 26 mars 2009, l'honorable James S. Cowan, leader de l'opposition au Sénat, a soulevé une question de privilège au Sénat, argumentant que l'extrait qui suit, alors affiché sur le site web du gouvernement du Canada intitulé *Le plan d'action économique du Canada* (www.actionplan.gc.ca), portait atteinte à ses privilèges en tant que sénateur :

Nombre des investissements cruciaux du Plan d'action économique du Canada sont dans la Loi d'exécution du Budget, 2009.

Alors que la Chambre des communes a adopté cette mesure législative, le Sénat doit l'approuver pour qu'elle ait force de loi. Les sénateurs doivent faire leur part et assurer l'adoption rapide de cette législation de première importance.

Cet énoncé affirmait que le Sénat n'avait pas encore pris sa décision au sujet de la *Loi d'exécution du Budget, 2009*, alors qu'il l'avait adoptée deux semaines plus tôt, soit le 12 mars 2009. En fait, le projet de loi C-10, qui devint la *Loi d'exécution du Budget, 2009*, avait été présenté et avait reçu la première lecture au Sénat le 4 mars 2009 et avait été renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales le lendemain.

Le 10 mars 2009, pendant la comparution de l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, et de fonctionnaires de son ministère, les membres du Comité sénatorial des finances nationales ont appris que les dispositions du projet de loi C-10 visant à prolonger de 45 à 50 semaines la période de prestations de l'assurance-emploi n'entreraient en vigueur que lorsque le projet de loi aurait reçu la sanction royale et qu'elles s'appliqueraient aux demandes de prestations alors actives (avec des effets rétroactifs pour sa date de mise en vigueur). En conséquence, à chaque jour que le Parlement étudiait le projet de loi C-10 sans l'édicter, des Canadiens perdaient des prestations d'assurance-emploi. Dans ces circonstances, le Sénat a décidé d'agir sans délai, et le projet de loi C-10 a reçu la sanction royale le 12 mars 2009 et est devenu le chap. 2 des L.C. 2009. Malgré cela, lorsque le sénateur Cowan a soulevé sa question de privilège, le 26 mars 2009, on pouvait toujours lire sur le site web actionplan.gc.ca que le Sénat n'avait pas encore adopté le projet de loi C-10.

Le 31 mars 2009, le Président a décidé qu'à première vue, il n'y avait pas une question de privilège fondée. La décision a toutefois été renversée en appel, et la question a été renvoyée au comité le 1^{er} avril 2009 pour fin d'étude et de rapport.

Le 28 avril 2009, le comité a entendu M. Laurent Marcoux, directeur général des opérations par intérim, Communications et consultations, Bureau du Conseil privé. M. Marcoux a souvent répété qu'il était profondément et sincèrement désolé de cette erreur et qu'il en était imputable. Il a expliqué au comité que le site web avait d'abord été hébergé par le ministère des Finances,

that the website was initially hosted by the Department of Finance, but had been launched anew by the Privy Council Office on March 11, 2009, following the tabling of the *Canada's Economic Action Plan — A First Report to Canadians*. Mr. Marcoux explained that he had been informed of the erroneous statement on the evening of March 26, 2009, and that the appropriate correction had been made to the website that very night. He also explained to your committee the measures that had been taken to remedy the situation. In this regard, a page-by-page review was undertaken to verify accuracy of the content of the website. Since then, his web team now completes a daily review of the content of the website and all time sensitive materials are identified to ensure that verification of the accuracy of the content is done on an ongoing basis.

Your committee accepts the apologies from Mr. Marcoux in respect of the operational error.

Your committee is satisfied that the measures taken since March 26, 2009, constitute an appropriate remedy and that such an incident, where an erroneous statement is posted, is unlikely to happen again. Your committee understands that the personnel of the Privy Council Office may not have been sufficiently well prepared when the responsibility to manage the *actionplan.gc.ca* website was transferred to the Privy Council Office, which, as Mr. Marcoux indicated in his testimony, does not usually manage such websites. In this respect, your committee notes with satisfaction that it has been informed by Mr. Marcoux that a learning plan, which will include a course module on the role of the Senate and an information session on the Communications Policy of the Government of Canada, is being developed for his personnel.

It is nonetheless deeply regrettable that this inaccurate information remained on the *actionplan.gc.ca* website for more than two weeks. Moreover, your committee underlines that this erroneous information could have been removed earlier from the website. Indeed, on March 25, 2009, the erroneous statement was referred to during the proceedings of the House of Commons Standing Committee on Finance, where the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance was in attendance. Later that day, a news report aired on CTV National News also mentioned the erroneous statement. Your committee expects that should a similar situation presents itself again, the appropriate correction will be effected promptly. Your committee notes that, while the erroneous information was removed, no notice of correction or apology was posted to explain the error or the change.

Even more troubling, however, is that the statement from the *actionplan.gc.ca* website was not just inaccurate; it was also an affront to the Senate. The *Constitution Act, 1867* established the Parliament of Canada, which is constituted of three components: the Queen, the Senate and the House of Commons. All must agree before a legislative proposal becomes an Act of Parliament. The Senate benefits from the necessary immunities, privileges and powers to discharge its legislative functions unimpeded by any external body. The statement that “Senators must do their part and ensure quick passage of this vital legislation” is at odds with the autonomy and independence of the Senate. The Senate cannot be coerced to adopt a legislative proposal or to adopt it in a given timeframe. In addition, this partisan rhetoric on a Government of Canada website put the public service into an untenable position where its non-partisanship, political neutrality and impartiality are placed in jeopardy.

mais que le Bureau du Conseil privé l'avait repris et relancé le 11 mars 2009, après la présentation du *Plan d'action économique du Canada — Premier rapport aux Canadiens*. M. Marcoux a ajouté qu'il avait été informé de l'erreur dans la soirée du 26 mars 2009 et que la correction avait été faite au cours de la nuit. Il a aussi expliqué au comité les mesures qui avaient été prises pour remédier à la situation, notamment qu'un examen de chaque page du site pour en vérifier l'exactitude avait été effectué. Depuis, son équipe web examine quotidiennement la teneur du site et s'assure de l'exactitude de toutes les données sensibles sur le plan chronologique sur une base continue.

Le comité accepte les excuses de M. Marcoux à l'égard de l'erreur opérationnelle.

Le comité est convaincu que les mesures prises depuis le 26 mars 2009 ont remédié à la situation et que selon toute vraisemblance, un tel incident — qu'une déclaration erronée soit publiée — ne se reproduira plus. Votre comité comprend que le personnel du Bureau du Conseil privé pouvait ne pas être suffisamment bien préparé lorsque la gestion du site web *actionplan.gc.ca* a été transférée au Bureau du Conseil privé, qui, tel que M. Marcoux l'a indiqué dans son témoignage, ne gère généralement pas de tels sites web. À ce sujet, le comité note, avec satisfaction, qu'il a été informé par M. Marcoux qu'un plan d'apprentissage, incluant un cours sur le rôle du Sénat et une session d'information sur la Politique de communication du gouvernement du Canada, est en cours de développement pour son personnel.

Il est tout de même extrêmement regrettable que cette fausse information se soit trouvée sur le site web *actionplan.gc.ca* pendant plus de deux semaines, d'autant plus que, nous tenons à le souligner, on aurait pu l'en retirer plus tôt. En effet, le 25 mars 2009, il en avait été fait mention au cours d'une réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes à laquelle assistait le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Plus tard le même jour, une nouvelle diffusée à l'émission *CTV National News* en faisait également état. Le comité ose espérer que si un incident du même genre devait encore se produire, les mesures correctives voulues seraient prises rapidement. Le comité note que si la fausse information a été retirée du site, il n'y a pas eu de correction ni d'excuse expliquant l'erreur ou le changement apporté.

Ce qui est plus troublant, toutefois, c'est que l'extrait tiré du site web *actionplan.gc.ca* n'était pas seulement inexact, il était également une offense au Sénat. Le Parlement du Canada a été établi par la *Loi constitutionnelle de 1867*, laquelle dispose qu'il est constitué de trois composantes : la Reine, le Sénat et la Chambre des communes. Pour qu'un projet de loi puisse devenir loi, tous trois doivent s'entendre pour l'adopter. Le Sénat bénéficie des immunités, privilèges et pouvoirs nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions législatives sans être entravé par quelque influence externe que ce soit. Or, la phrase disant que les « sénateurs doivent faire leur part et assurer l'adoption rapide de cette législation de première importance » est incompatible avec l'autonomie et l'indépendance du Sénat. Le Sénat ne peut être contraint à adopter un projet de loi ni de l'adopter dans un certain délai. De plus, le fait que cette rhétorique partisane figure sur un site web du gouvernement du Canada met la fonction publique dans une position intenable en compromettant son caractère non-partisan, son impartialité et sa neutralité politiques.

Your committee finds this unacceptable terminology offensive to the authority, dignity and privileges of the Senate, and concludes that it needs to be remedied.

Therefore, your committee recommends:

1. That a comprehensive review of the actionplan.gc.ca website be undertaken with the view to remove not only factual errors, but also any statement that may affect the non-partisanship, political neutrality and impartiality of the public service;
2. That the Clerk of the Privy Council take every step necessary to convey to all responsible managers:
 - (a) the non-partisanship, political neutrality and impartiality of the public service; and
 - (b) the institutional role of the Senate.
3. That the conclusions learned in this matter be communicated strongly to all responsible managers of Government of Canada websites.

Respectfully submitted,

Le comité est d'avis que ce passage inacceptable cause préjudice à l'autorité, à la dignité et aux privilèges du Sénat et conclut qu'il faut y remédier.

Par conséquent, le comité recommande :

1. Qu'un examen approfondi du site web actionplan.gc.ca soit effectué afin d'en retirer non seulement les erreurs factuelles, mais aussi tout élément susceptible de nuire au caractère non-partisan, à l'impartialité et la neutralité politiques de la fonction publique;
 2. Que le greffier du Conseil privé prenne les mesures nécessaires pour faire bien comprendre à tous les gestionnaires responsables :
 - a) la nécessité de préserver l'impartialité et la neutralité politiques de la fonction publique; et
 - b) le rôle institutionnel du Sénat.
- Que tous les gestionnaires responsables des sites web du gouvernement du Canada soient formellement informés des conclusions tirées de l'incident.

Respectueusement soumis,

Le président,

DONALD H. OLIVER

Chair